



# TARIFS

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT MARTIN

ECOLE

COLLEGE

15 Place Saint Martin

43190 TENCE

04 71 59 81 79

## Contribution familiale 2019-2020 En fonction des revenus (Système du quotient familial)

### Principe du calcul de la contribution familiale

- On prend le **revenu brut global** sur l'avis d'impôt sur le revenu 2018 (sur les revenus de l'année 2017).
- On prend le **nombre de parts** indiqué sur la feuille d'impôts.
- On **divise le revenu brut global par le nombre de parts**. On obtient alors le quotient familial.
- En fonction du nombre obtenu, on se classe dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessous.

CONTRIBUTIONS FAMILIALES En fonction des catégories 2019-2020 (sur 10)						
Tranches Catégories	De 0 à 4500 €	De 4501 € à 6500 €	De 6501 € à 8500 €	De 8501 € à 12500 €	De 12501 € à 16500 €	16501€ et plus
MATERNELLE	5,20 €	7,40 €	9,40 €	11,40 €	13,60 €	15,60 €
PRIMAIRE	5,70 €	10,40 €	12,42 €	15,15 €	17,20 €	20,80 €
COLLEGE	12,45 €	16,60 €	27,00 €	35,40 €	37,40 €	41,60 €

$$\text{catégorie} = \frac{\text{revenu brut global}}{\text{nombre de parts}}$$

**Un principe avant tout : L'aspect financier ne doit pas être un empêchement à l'éducation d'un enfant dans l'ensemble scolaire. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.**  
 Une réduction de 50% est accordée pour le 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé à l'Ensemble Scolaire (Ecole, Collège), et la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.

### Détermination de la catégorie

#### Première possibilité :

Vous adressez par retour sous enveloppe cachetée photocopie de l'avis d'imposition (1533M) ou de non Imposition (1534M) de la Direction des Impôts. L'établissement se chargera d'effectuer le calcul de votre contribution familiale. Vous pouvez nous demander le justificatif de votre classement dans l'une ou l'autre des catégories.

#### Deuxième Possibilité :

Vous ne souhaitez pas justifier vos revenus et vous vous classez systématiquement dans la catégorie 6.

**Quelle que soit la catégorie à la contribution familiale s'ajoute pour chaque enfant des frais forfaitaires :**  
 (Photocopies, matériel pédagogique) qui sont dues pour chaque inscrit : **Collège** € 6 par mois **Ecole** € 4 par mois

### Autres frais

#### **Cantine :**

- **École** : 3,45€ pour les maternelles, 3,85€ pour les primaires ; **Collège** : 4.15€ en 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>, 4,25€ en 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>
- **Gôûter PS, MS** : Gouters collectifs fournis par l'établissement et refacturés en fin d'année scolaire.

#### **Fournitures :**

- **École** : Le matériel scolaire est gratuit (livres, cahiers). Seuls les fichiers que les enfants gardent en fin d'année seront rajoutés à la facturation.
- **Collège** : Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement. Seuls les fichiers de travaux dirigés seront rajoutés à la facturation.

$$\text{catégorie} = \frac{\text{revenu brut global}}{\text{nombre de parts}}$$